

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSET-lès-MONTROND

République Française  
Département de la Loire

**SEANCE DU 22 décembre 2011**

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mille onze, le 22 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Madame Claudine COURT, maire.

Date de la convocation : 16/12/2011

Présents : Mmes COURT, RICHARD, MELONI, DI CARO, KANOU, I. GIRAUD, Mrs BAPTISTE, M. GIRAUD, JARDY, HRYNIOW, MAGAT, TARDY, THEVENON.

Absents : C. VANDERHEGGEN, G. POTY.

Secrétaire : Yvan THEVENON

**2011—2.1.2 REVISION GENERALE DU PLU**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et L.300-2

**Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme.**

**Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1 - de prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU).

2 - que la révision a pour objectif de :

- o permettre une extension progressive et raisonnée de l'urbanisation.
- o favoriser une diversité de l'habitat et une mixité sociale.
- o prendre en compte les risques et nuisances sur la commune et notamment les zones inondables.
- o Prévoir l'agrandissement du cimetière.
- o la mise en compatibilité avec le SCOT Sud Loire.
- o maintenir l'activité artisanale.
- o maintenir la ruralité du territoire.
- o travailler sur l'enveloppe bâtie existante.

3 - que la révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme.

4 - que la concertation sera mise en oeuvre selon les modalités suivantes:

- o réunion publique
- o informations dans le bulletin municipal.

5a - de demander, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale de l'équipement et agriculture soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure d'élaboration du PLU ;

5b - de charger un cabinet d'urbanisme de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

5c - d'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation, et lui donner délégation pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;

6 - de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme et la Communauté d'Agglomération Loire Forez, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la révision du PLU seront inscrits au budget de l'exercice 2012 ;

La présente délibération sera transmise au sous-préfet de Montbrison et notifiée :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains ;
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat, dont la commune est membre ;
- au président du SM SCOT
- aux communes limitrophes

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

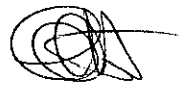
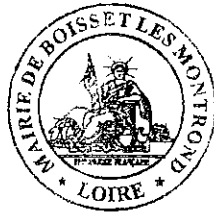
Informations sur le registre	Ont signé au Registre tous les membres présents.
Envoyé à	Copie certifiée conforme
le	A Boisset-lès-Montrond, le 06 janvier 2012.
Accusé réception le	27/01/2012
Numéro de l'acte	2011-2.1.2

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSET-lès-MONTROND

République Française  
Département de la Loire

Le Maire,  
Claudine COURT

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le 28/01/12.  
Le Maire,



informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	27/01/2012
Accusé réception le	27/01/2012
Numéro de l'acte	2011-2.1.2